



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUILLET 2021

Lundi le 19 juillet 2021
À compter de 17 h
Par conférence Zoom

Les membres du conseil municipal présents sont :

Luc Vézina

Maire suppléant

CONSEILLERS(ÈRES)

Armando Melo
Normand Toupin
Barbara Morin
Michel Milette
Luc Vézina
Johane Michaud
Régine Apollon
Christian Charron

DISTRICTS

Blanchard
Chapleau
De Sève
Ducharme Absent
Lonergan
Marie-Thérèse
Morris
Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire suppléant Luc Vézina.

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Sandra Tremblay
Chantal Gauvreau
Robert Asselin

Greffière adjointe par intérim
Directrice générale
Directeur général adjoint
Division des services techniques

Monsieur le Maire suppléant constate le quorum et ouvre la séance.



1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *La mairesse ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenue de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote de la mairesse ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Sylvie Trahan
Greffière du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2021-364

Sur proposition de Mme la Conseillère Régine Apollon appuyée par Mme la Conseillère Barbara Morin, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES)

Aucune question

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

4.- GESTION DU TERRITOIRE

Adoption de
l'ordre du jour



Contrat
2021-55 (choix de
l'adjudicataire) -
services
professionnels
en architecture
pour la
préparation de
plans et devis
ainsi que la
surveillance des
travaux de
construction du
nouvel aréna de
Sainte-Thérèse

5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

RÉSOLUTION 2021-365

ATTENDU QUE la Ville a lancé un appel d'offres public pour des services professionnels en architecture pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction du nouvel aréna de Sainte-Thérèse (contrat 2021-55) ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres spécifie que les soumissions porteront sur l'octroi de deux (2) contrats potentiels, soit l'un pour la confection de plans et devis et l'autre pour la surveillance des travaux de construction ;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, la Ville a reçu quatre (4) soumissions ;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme et ayant obtenu le meilleur pointage, la soumission de " *TLA Architectes inc.* " a été recommandée pour acceptation ;

ATTENDU QUE, conformément à l'appel d'offres, il est requis d'identifier, préalablement à l'octroi des deux (2) contrats potentiels, le soumissionnaire retenu de façon à définir les plans de travail pour chacun de ces contrats ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** la firme " *TLA Architectes inc.* ", 200-2372 boulevard Saint-Martin Est, Laval (Québec) H7E 5A4, soit retenue pour les obtentions éventuelles du contrat de plans et devis et du contrat de surveillance des travaux de construction du nouvel aréna de Sainte-Thérèse.
- **QUE** les taux horaires suivants, fournis par la firme dans sa soumission datée du 5 juillet 2021, soient acceptés pour la préparation des plans de travail des deux éventuels contrats :

1. Architectes - chargé de projet :	121,00 \$
2. Architecte sénior :	110,00 \$
3. Architecte intermédiaire :	93,50 \$
4. Technicien sénior :	77,00 \$
5. Technicien intermédiaire :	66,00 \$
6. Personnel administratif :	44,00 \$

Adoptée à l'unanimité.



Contrat
2021-56 (choix de
l'adjudicataire) -
services
professionnels
en ingénierie
(structure,
mécanique,
électricité et
civil) pour la
préparation de
plans et devis
ainsi que la
surveillance des
travaux de
construction du
nouvel aréna de
Sainte-Thérèse

RÉSOLUTION 2021-366

ATTENDU QUE la Ville a lancé un appel d'offres public pour des services professionnels en ingénierie (structure, mécanique, électricité et civil) pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction du nouvel aréna de Sainte-Thérèse (2021-56) ;

ATTENDU QUE l'appel d'offres spécifie que les soumissions porteront sur l'octroi de deux (2) contrats potentiels, soit l'un pour la confection de plans et devis et l'autre pour la surveillance des travaux de construction ;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, la Ville a reçu quatre (4) soumissions ;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme et ayant obtenu le meilleur pointage, la soumission de " *FNX-INNOV inc.* " a été recommandée pour acceptation ;

ATTENDU QUE conformément à l'appel d'offres, il est requis d'identifier préalablement à l'octroi des deux (2) contrats potentiels, le soumissionnaire retenu de façon à définir les plans de travail pour chacun de ces contrats ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Normand Toupin appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, il est résolu:

- **QUE** la firme " *FNX-INNOV inc.* ", 700-2550, boulevard Daniel-Johnson, Laval (Québec) H7T 2L1, soit retenue pour les obtentions éventuelles du contrat de plans et devis et du contrat de surveillance des travaux de construction du nouvel aréna de Sainte-Thérèse.
- **QUE** les taux horaires suivants, fournis par la firme dans sa soumission datée du 7 juillet 2021, soient acceptés pour la préparation des plans de travail des deux éventuels contrats :

1. Ingénieur - chargé de projet :	115,50 \$
2. Ingénieur sénior :	105,00 \$
3. Ingénieur intermédiaire :	89,25 \$
4. Technicien sénior :	73,50 \$
5. Technicien intermédiaire :	63,00 \$
6. Personnel administratif :	42,00 \$

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2021-367

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public pour des travaux de drainage, incluant fossés et ponceaux, sur le carré du May Est et le carré d'Effingham, la Ville a reçu cinq (5) soumissions ;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse et trouvée conforme de " *9228-0841 Québec inc. (Constructions BCM)* " a été recommandée pour acceptation ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme la Conseillère Régine Apollon appuyée par Mme la Conseillère Johane Michaud, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *9228-0841 Québec inc. (Constructions BCM)* ", 45, montée de l'Église, Saint-Colomban (Québec) J5K 2H8, datée du 6 juillet 2021, pour un montant de 205 604,04 \$ (taxes incluses) pour des travaux de drainage, incluant fossés et ponceaux, sur le carré du May Est et le carré d'Effingham, selon le contrat d'ouvrage 2021-57, soit et est acceptée par le conseil municipal.

Adjudication
du contrat
2021-57 - travaux
de drainage,
incluant fossés et
ponceaux, sur le
carré du May Est
et le carré
d'Effingham



RÉSOLUTION 2021-367 (suite)

- **QUE** le contenu du cahier des charges, de la soumission et de tous documents afférents constitue le contrat entre la Ville de Sainte-Thérèse et " 9228-0841 Québec inc. (Constructions BCM) ".
- **NONOBTANT** toute disposition contraire, que sur réception de la présente résolution, le contrat devient complet sans autre formalité ou avis et sans nécessité de signature de contrat d'ouvrage.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier la dépense de 205 604,04 \$ (taxes incluses) au poste 02-320-01-521 du budget des activités financières 2021.

Adoptée à l'unanimité.

RÉSOLUTION 2021-368

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux (2) offres de services pour des services de réalisation de fiches patrimoniales pour la rénovation ;

ATTENDU QUE reçue et trouvée conforme, l'offre de services de " *Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP)* " a été recommandée pour acceptation ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le Conseiller Armando Melo appuyée par Mme la Conseillère Régine Apollon, M. le Conseiller Christian Charron votant contre, il est résolu:

- **QUE** la soumission de " *Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP)* ", 1671, avenue du Pont Nord, Alma, (Québec) G8B 5G2, datée du 26 mars 2021, au montant de 34 070 \$ (taxes en sus), au prix unitaire de 770,00 \$ par fiche, pour des services de réalisation de fiches patrimoniales pour la rénovation, selon le contrat de services 2021-65, soit et est acceptée par le conseil municipal.
- **QUE** le contenu de l'offre de services et de tous documents afférents constitue le contrat entre la Ville de Sainte-Thérèse et " *Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP)* ".
- **NONOBTANT** toute disposition contraire, que sur réception de la présente résolution, le contrat devient complet sans autres formalité ou avis et sans nécessité de signature de contrat de services.
- **QUE** la résolution 2021-351 adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 5 juillet 2021 soit et est abrogée.
- **QUE** la trésorière soit et est autorisée à approprier cette dépense au poste GL 02-639-00-901 du fonds pour le programme de subvention patrimoniale 1267 N.S.

Adoptée majoritairement.

6.- FINANCES

Adjudication
du contrat
2021-65 -
réalisation
de fiches
patrimoniales
pour la
rénovation -
modification
à la résolution
2021-351



7.- RESSOURCES HUMAINES

8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

13.- AFFAIRES NOUVELLES

14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Levée de la
séance

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2021-369

Sur proposition de Mme la Conseillère Johane Michaud appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** la présente séance soit et est levée à 17 h 20.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de mairesse (ou la personne qui préside la séance) et de greffière (ou de greffière adjointe en cas d'absence) que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

Mme Sylvie Surprenant, mairesse

Date

M^e Sandra Tremblay
Greffière adjointe par intérim de la Ville

Date



INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER